



Assemblée communale
jeudi 16 juin 2022 à 19h30
à la Maison communale

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2021 du Syndicat scolaire du Grandval
2. Discuter et approuver le règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif
3. Discuter et approuver le règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments du patrimoine financier
4. Discuter et approuver les comptes 2021 de la Commune mixte de Belprahon
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 45'000.00 pour la réfection du chemin au lieu-dit « Sous les Barres »
6. Incidence pour notre commune du départ de Moutier dans la République et Canton du Jura
7. Informations du Conseil communal
8. Divers et imprévus

Dépôt public

Dès le 16 mai 2022, les documents suivants pourront être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture :

- Comptes 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2021 de la commune mixte
- Règlements mentionnés aux points 2 et 3

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary